

**Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)  
Projet de parc éolien Kruger Énergie Saint-Paul-de-Montminy  
Présenté par Brigitte Campagna  
Lac Gosselin  
Juillet 2025**

## **UNE CROISSANCE EXPONENTIELLE DES PROJETS ÉOLIENS AU QUÉBEC**

Depuis l'annonce du Plan pour une économie verte 2030 et du Plan d'action 2035 d'Hydro-Québec, le Québec a vu une accélération spectaculaire du développement de projets éoliens. Le nombre de parcs en planification, en construction ou en exploitation a augmenté de façon marquée, et les délais pour répondre aux appels d'offres se sont raccourcis, créant un contexte de précipitation propice aux décisions hâtives, souvent déconnectées des réalités locales. Nous venons de le vivre avec le projet éolien de Kruger énergie Saint-Paul-de-Montminy.

Cette vitesse d'exécution, combinée à une absence d'encadrement actualisé, génère des inquiétudes légitimes quant aux effets potentiels sur les communautés et les milieux naturels avoisinants et c'est ce que nous constatons au lac Gosselin. Nous avons mis sur pause notre projet de rénovation de la propriété.

L'aspect économique semble vouloir prendre le dessus sur les enjeux sociaux et écologiques.

L'adoption d'un BAPE générique doit être faite le plus rapidement possible par le gouvernement du Québec.

## **L'ARRIVÉE D'UNE NOUVELLE GÉNÉRATION D'ÉOLIENNES SURDIMENSIONNÉES**

Les projets actuels ne reposent plus sur des éoliennes de 2 à 3 MW, mais sur des modèles de 7 MW et plus, atteignant jusqu'à 200 mètres de hauteur, avec des pales couvrant plus de 21 000 m<sup>2</sup>. Ces dimensions inédites changent radicalement la donne en matière de perception visuelle, de propagation sonore, de risques pour la faune et d'impacts humains.

Pourtant, la majorité des études actuellement citées en référence par les promoteurs ou les autorités publiques ont été réalisées à l'époque des plus petites éoliennes. À notre avis, cette obsolescence méthodologique fausse les évaluations d'impact, notamment sur les éléments suivants : le climat sonore, le paysage, la santé, la valeur marchande des propriétés.

## **LE CLIMAT SONORE ET LES INFRASONS : UN VIDE INQUIÉTANT**

Les infrasons et les basses fréquences émises par les grandes turbines, bien que souvent inaudibles, sont susceptibles de se propager sur de longues distances, particulièrement dans des milieux montagneux et près de plans d'eau où la réverbération acoustique amplifie leur portée.

Les études actuellement utilisées n'évaluent pas de manière rigoureuse :

- les effets cumulés dans des régions où plusieurs parcs se côtoient;
- les caractéristiques acoustiques propres aux éoliennes de 7 MW;
- les répercussions spécifiques sur les milieux humides, les vallées fermées ou les zones habitées en amphithéâtre naturel comme le lac Gosselin.

Un programme de recherche indépendant, mené par des experts non liés à l'industrie, est indispensable pour mesurer ces effets réels sur la santé et le bien-être. Entretemps un principe de précaution doit s'appliquer. Une fois en place il sera trop tard.

### **LES PAYSAGES : UNE TRANSFORMATION IRRÉVERSIBLE SOUS-ESTIMÉE**

Les études paysagères déposées dans les projets éoliens récents ne tiennent pas compte de :

- L'augmentation de la visibilité de ces éoliennes géantes à plus de 15 km de distance;
- L'effet de dominance visuelle dans des environnements naturels reconnus pour leur quiétude;
- L'acceptabilité sociale liée à la transformation permanente de paysages patrimoniaux ou familiaux habités depuis plusieurs générations ce qui est le cas de plusieurs familles au lac Gosselin.

De plus, le document utilisé lors des rencontres d'informations publiques pour évaluer l'acceptabilité sociale était finalement présenté et titré : consultation et non un sondage pour l'acceptabilité sociale. De plus, les outils visuels utilisés qui sont souvent trompeurs : les images en panorama réduisent la perception de la hauteur réelle et l'évaluation des impacts regroupés en unités de paysage comme la zone M2 (Grande Coulée) a pour effet de diluer les impacts réels pour des lieux comme les lacs Gosselin et Colin qui ont été en quelque sorte ignorés dans l'étude d'impact environnemental produite par Pesca Environnement et le manque de transparence et les incohérences de la part de Kruger envers les propriétaires impactés directement. Les éoliennes B2, B3 et B5 ont définitivement un impact majeur sur les lacs Gosselin et Colin et n'ont pas leur raison d'être car ils existent plusieurs options possibles si les outils visuels utilisés surement sur les 15000 hectares de terre de contrats signés par Kruger.

### **LA SANTÉ PUBLIQUE : UNE ÉTUDE SPÉCIFIQUE S'AVÈRE NÉCESSAIRE**

Les préoccupations croissantes exprimées par des citoyens vivant à proximité d'éoliennes concernent particulièrement :

- les troubles du sommeil;
- les céphalées chroniques;
- l'anxiété et le stress liés au bruit répétitif ou aux infrasons et sons de basses fréquences;
- la perception de perte de contrôle sur son environnement.

Aucune étude indépendante, récente et québécoise n'a été commandée pour évaluer l'effet des éoliennes de grande dimension sur la santé publique. Dans le contexte d'un déploiement massif et accéléré, il est irresponsable de ne pas appliquer le principe de précaution et de ne pas financer une recherche rigoureuse et transparente.

## **LA VALEUR MARCHANDE DES PROPRIÉTÉS : UN IMPACT PLAUSIBLE MAIS IGNORÉ**

Les promoteurs évitent généralement d'aborder les conséquences sur la valeur des résidences secondaires et principales en prétextant qu'il n'y a pas vraiment d'impact et que les gens s'habituent. Pourtant, plusieurs études menées en Europe et aux États-Unis démontrent :

- une diminution du bassin d'acheteurs pour les propriétés situées près des éoliennes de grande taille;
- une stagnation ou baisse de la valeur marchande dans les zones impactées visuellement et acoustiquement;
- un effet durable sur la désirabilité des lieux anciennement recherchés pour leur calme et leur beauté.

Une éolienne (B5) de 7 MW et de 200 mètres de hauteur située à environ 850 mètres du lac Gosselin sur une montagne d'environ 150 mètres sans aucune atténuation visuelle crée absolument une perception FORTE qui influencerait la valeur marchande des propriétés riveraines.

Nous croyons qu'au Québec un effort doit être fait pour évaluer objectivement ce facteur qui touche directement le patrimoine familial de plusieurs citoyens.

## **CONCLUSION**

Le projet éolien de Saint-Paul-de-Montminy nous permet de constater que le développement éolien au Québec s'appuie aujourd'hui sur des études obsolètes, des modèles dépassés et des hypothèses non validées. Il est impératif que le gouvernement du Québec mandate rapidement des experts indépendants pour :

- établir un nouveau cadre de référence scientifique adapté aux turbines de grande dimension;
- définir des critères objectifs de distance minimale en fonction des milieux;
- évaluer les coûts sociaux réels (santé, patrimoine, paysage, valeur des propriétés);
- orienter le développement éolien vers un modèle durable, équitable et respectueux des communautés pouvant être affectées.

Faute d'agir, nous risquons de provoquer des conséquences irréversibles, tant sur le plan humain qu'environnemental, pour des générations à venir et c'est ce que nous demandons d'éviter en presumant que le site de l'éolienne B3 ne sera pas utilisé et en relocalisant l'éolienne B5 loin du lac Gosselin.